

Le 17 novembre 2022

**Sobriété énergétique : la Région lance un plan d’action**

Dans un contexte d'urgence climatique, mais aussi de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, la sobriété énergétique est une priorité pour tous dans les semaines et mois qui viennent.

La Région, en lien avec RTE et Ecowatt pour l’énergie électrique et GRTGaz et Ecogaz pour l’énergie gaz, s'est engagée à limiter sa consommation d’énergie pour contribuer à réduire le risque de coupure d’électricité ou de rupture d’alimentation du gaz cet hiver.

Véritables météos de l’électricité et du gaz, Ecowatt ([monecowatt.fr](https://www.monecowatt.fr/)) et Ecogaz ([Ecogaz - Baromètre du gaz (myecogaz.com)](https://myecogaz.com/home)) qualifient en temps réel le niveau de consommation des Français, et alertent sur les pics de consommation 48h à l’avance, en définissant des jours verts (consommation normale), orange (systèmes électrique/gaz tendus) et des jours rouges (systèmes électrique/gaz très tendus). Ces systèmes permettent d’adopter les bons gestes au bon moment (de 8h à 13h et de 18h à 20h) pour assurer le bon approvisionnement de tous en énergie.

Le plan de sobriété énergétique de la Région, appliqué dès à présent, concerne la rénovation énergétique de notre patrimoine, l’optimisation de son exploitation, et la sensibilisation aux éco-gestes.

- Les mesures qui ont vocation à être pérennisées au-delà de l’hiver 2023, et en toutes circonstances pour tous, sont les suivantes :

* **Chauffage et équipements :** réglage de la production de chaleur à 19° maximum (tout chauffage d’appoint individuel étant interdit), et baisse du niveau réduit (6°C au lieu de 8°C lorsque les locaux sont inoccupés), limitation de la production d’eau chaude lorsque c’est possible (en fonction de la configuration des circuits, et maintien seulement pour la restauration et le ménage), réduction des équipements électriques individuels ;
* **Utilisation des locaux** : rationalisation de l’occupation des locaux ;
* **Eclairage** : rationalisation en journée, remplacement à terme des néons par des leds, réduction de l’éclairage nocturne des deux sites administratifs ;
* **Numérique**: opération « cleaning days » pour nettoyer les serveurs, mode économie d’énergie la nuit et optimisation de la climatisation pour les serveurs informatiques ;
* **Déplacements** : limitation de la vitesse à 110 km/h recommandée sur autoroute lors des déplacement professionnels, incitation au covoiturage, à l’utilisation des véhicules à faibles émissions, et aux déplacements en transports en commun

Ensuite, des mesures de sobriété applicables uniquement lors des jours rouges (connus 48h à l’avance) :

* Fermeture des sites centraux à 18h et coupure de l’électricité après 18h
* Regroupement des agents des sites administratifs dans un seul bâtiment en espaces partagés de travail ;
* Fonctionnement sur batterie uniquement des ordinateurs portables et coupure des webcams pendant les visioconférences (après l’accueil / présentation) pendant les plages horaires critiques (8h-13h notamment)
* Programmation des charges des véhicules électriques en dehors des heures de pics de consommation
* Pour les lycées : programmation des périodes de mises en chauffe, des lavages de vaisselle et de linge, ainsi que du vario-cooking en dehors des pics de consommation, vitrines de distribution équipées d’une mise en route automatique

En outre, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes auprès des agents de la Région va être organisée dans les semaines qui viennent.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr